

1 jour  
480 euros \*

REF :  
PS5



## OBJECTIFS

- Connaître l'ensemble des acteurs des services de santé au travail
- Connaître leur rôle, leur missions et périmètre d'action
- Savoir articuler les situations et les dossiers des agents avec les services de santé au travail
- Renforcer les relations entre services RH et services de santé au travail
- Etre au clair avec la réglementation et l'actualité sociale
- S'approprier des outils de gestion pour optimiser le traitement des dossiers et l'accompagnement de l'agent.

## LES



- Formation en fonction des évolutions réglementaires et de l'actualité sociale, ainsi que de la jurisprudence
- Consultant ayant une expertise juridique et une forte expérience de terrain dans le secteur sanitaire et social
- Des modèles de procédures, courriers, formulaires : un kit pédagogique pour être opérationnel et efficace
- Une clé USB remise au stagiaires comprenant l'ensemble des supports

## PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

- Personnels du service ressources humaines
- Personnels des services de santé au travail
- **Pré-requis : connaître la gestion statutaire des maladie / AT / MP**

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Supports théoriques (diaporama et livret pédagogique)
- Exercices pratiques et exercices de mise en situation par des cas pratiques
- Méthode pédagogique privilégiant la participation active des stagiaires

## TARIF / DATES

- \*480 euros par participant, en inter-établissement, repas inclus.
- **Cette formation en Intra** : sur devis, contacter l'organisme
- **Dates en INTER** : consulter le calendrier des formations RH sur notre site internet.



**Informations** : [aline.aubertin@xennialrh.com](mailto:aline.aubertin@xennialrh.com) ou  
Tél : 06 60 74 61 94 -  
**Inscription en ligne** : [www.xennialrh.com](http://www.xennialrh.com)

# RELATIONS ENTRE SERVICE RH ET SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL

## DE LA MALADIE À L'INAPTITUDE : RAPPELS SUR LA PROTECTION SOCIALE

- L'incapacité temporaire de travail
- Le CLM / CLD / la disponibilité d'officier
- La retraite pour invalidité
- L'inaptitude au poste / aux fonctions / à toutes fonctions ; temporaire / totale et définitive
- Le temps partiel thérapeutique / Le poste aménagé / le reclassement
- Le congé d'invalidité temporaire imputable au service

*Quiz d'entrée en matière, échanges et apports théoriques*

## RÉGLEMENTATION SUR L'ORGANISATION DES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL DANS LA FPH

- Dispositions du code du travail s'appliquant aux établissements publics de santé, sociaux et médicaux-sociaux
- Textes législatifs de la fonction publique
- Décret du 4 décembre 2015 modifiant l'organisation des services de santé au travail des EPS

## RELATIONS AVEC LE MÉDECIN DU TRAVAIL

- rôle et missions du médecin du travail
- Quels types d'avis peut-il donner ? Pourquoi ? Quelle est la portée des avis
- Obligations de l'employeur et de l'agent

*Exercice : Elaborer un processus de décision en fonction des possibilités et de la situation de l'agent*

## RELATIONS AVEC LE COMITÉ MÉDICAL, LA COMMISSION DE RÉFORME

- La composition de ces instances
- Rôles et compétences
- Formes et portées des avis
- Comment fonctionner avec ces instances ?
- Articulations avec le médecin du travail
- Optimiser le processus de traitement des dossiers

*Echanges avec les participants*

*Etudes de cas pratiques et réponses juridiques*

## RÔLE DU MÉDECIN AGRÉÉ / MÉDECIN EXPERT

- Rôle et compétences
- Quand, pourquoi et dans quel but solliciter le médecin agréé ou l'expert ?
- Quid des demandes de contre-expertises par l'agent
- Articulation avec les autres organes de la santé au travail

*Echanges avec les participants*

*Etudes de cas pratiques et réponses juridiques*

## LA GESTION DE LA PROTECTION SOCIALE PAR UN ASSUREUR

- Le choix de s'assurer sur la maladie des agents et / ou les AT/MP
- Responsabilité
- Fonctionnement avec l'organisme d'assurance

*Echanges avec les participants*

*Etudes de cas pratiques et réponses juridiques*